



Limte des 4 metres pendant combien de temps

Par **Beru59**, le **23/01/2009** à **14:47**

Bonjour, ma voisine s'apprête à construire sur son terrain en respectant bien la limite des 4 mètres. Cela va nous rendre l'accès au jardin impossible par un côté (nous passons sur son terrain). Elle est tout à fait disposée à nous céder une bande de terrain mais elle ne souhaite pas la faire avant la construction afin que cela ne la pénalise pas. A partir de quand elle aura le droit de nous céder cette bande de terrain et nous pourrions ainsi faire la modification du POS? Un texte parle-t-il de ça? Beru